



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

courriel : info@cpnefp-pharmacie.org

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION RECTIFICATIVE

Vu le procès-verbal en date du 11 juillet 2022 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dispensation du matériel médical à l'officine

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu l'examen des dossiers et la délibération rectificative des membres du jury,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **MARSEILLE (13)** à :

DRAC Anthony
KIATI Adem
OLLIVIER Arnaud
THOMAS-BUONO épouse ROBERT Bérengère
WUTHRICH Marc-Thomas

Fait à Paris, le 26 juillet 2022
Pour la présidente du jury et par autorisation,
Le secrétaire de la CPNEFP,

Michel LE DIRÉACH



*Décision à titre purement informatif.
Seul le diplôme signé par le président du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles*